L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 25 FEVRIER 1891. 64me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

Dufour & Bonnet,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., a Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 25 FEVRIER 1891.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par Macon, Denis et Kernaghan au local No 111 rue Baronne, entre Peydras et Perdido, vente positive d'un bel assortiment de bottes et souliers.

Par Woodward, Wight & Co., au N. O. Cold Storage Warehouse au pied de la rue St-Joseph un char plein de viande de beau bœuf et de moutons.

Les électeurs catholiques et le principe républicain, en France.

On ne saurait—lisons-nous dans le *Temps* du 10 février—accuser les royalistes de ne pas apercevoir le péril que leur crée la tentative faite par le cardinal Lavigerie et d'autres prélats pour séparer la cause de l'Eglise de celle de la monarchie et amener les électeurs simplement catholiques à s'attacher, franchement, au régime que le pays s'est donné. Ce ne sont plus des brochures ou des articles de journaux qu'ils opposent au courant qui menace de les emporter. Il y organisent de grandes réunions publiques et des conférences dans les centres où ils estiment que la foi royaliste garde encore quelques racines. La première de ces réunions a eu lieu, hier, à Nîmes. M. le comte d'Haussonville, l'un des amis intimes du comte de Paris, y a prononcé un grand discours politique pour combattre chez les conservateurs "la désespérance" à l'endroit du retour de la monarchie, et surtout pour résigir contre les tendances du clergé français et réfuter en particulier les conseils d'adhésion à la République que tant d'évêques, après le cardinal Lavigerie, ont donnés aux populations catholiques.

Telles sont bien, en effet, les deux causes qui travaillent à dissoudre le parti royaliste et à le réduire à n'être bientôt qu'une foi individuelle ou tout au plus un culte domestique pratiqué par piété traditionnelle dans quelques rares familles. La plupart des conservateurs entrés dans le parti royaliste s'imaginaient que les principes de conservation sociale ne pouvaient être sauvegardés que par lui. Cette illusion les abandonne. N'ont-ils pas vu, en effet, les chefs du parti monarchique, y compris M. d'Haussonville lui-même, faire cause commune dans le boulangisme avec les pires des révolutionnaires en du moins combiner avec eux une action parallèle dont l'effet eut été un bouleversement social terrible et peut être la mort de la patrie? Comment, d'autre part, l'expérience de ces dernières années ne leur aspait elle pas montré qu'il était illusoire d'attendre pour sauver les intérêts conservateurs la restauration de la monarchie? Il est évident que celle-ci ne peut plus revenir; faut-il renoncer à défendre ceux-là? Que peuvent contre cette force indéchirable des choses les objurgations de M. d'Haussonville? Qu'offre-t-il pour rendre l'espérance et la foi à ceux qui les ont perdus? Peut-il leur promettre, dans la meilleure hypothèse, autre chose qu'une révolution, c'est-à-dire la chose qui répugne le plus aux vrais conservateurs? Va-t-il essayer de leur montrer que la monarchie et la conservation sociale sont indissolublement liées l'une à l'autre? Mais l'expérience contraire se fait tous les jours sous les yeux du pays. Pour se défendre, les intérêts conservateurs n'ont besoin que de la liberté que la République leur laisse et leur garantit. Il faut même avouer qu'ils se défendent très bien tout seuls, témoins les intérêts agricoles, par exemple, qui ont eu vite trouvé à la Chambre et au Sénat une majorité irrésistible. Voit-on ce que ces derniers gagneraient en force à se solidariser avec la cause perdue de la royauté? En revanche, chacun ne discerne-t-il pas très clairement ce qu'ils courraient le risque de perdre?

Cependant, cette défection des conservateurs inquiète encore moins les chefs du parti que celle des catholiques qu'annoncent et préparent les dernières manifestations épiscopales. Aussi M. d'Haussonville a-t-il été surtout préoccupé de répondre au cardinal Lavigerie et d'amortir autant que possible l'effet de ses conseils. Pour y réussir, il a eu recours à un tour oratoire qui a pu être d'un bel effet moral, mais qui, au point de vue politique, a le tort grave de ne point répondre à Mgr Lavigerie sous ce rapport. Mgr Lavigerie nous conseille, dit-il, de consentir à la France tous les sacrifices que permettent l'honneur et la conscience. Eh bien! nous lui répondons : si l'honneur ni la conscience ne nous permettent d'abandonner la cause de la monarchie." Et M. d'Haussonville a raison pour lui, pour quelques-uns de ses amis et même, si l'on veut, pour les chefs connus de la droite royaliste. Leur passé, leur nom, leur situation les tiennent. Personne n'a jamais songé à leur demande, à eux, de se faire républicains. Ils ne le peuvent pas, et nous ajouterons même que cela ne leur semble permis ni par leur conscience ni par l'opinion. Mais ce n'est pas d'eux qu'il s'agit. Il s'agit des électeurs catholiques qui n'estimant satisfaite, pourvu que leur conscience religieuse soit respectée. Si la conscience et l'honneur ne lient ceux-là à une royauté qu'ils n'ont jamais connue ou qu'ils ont oubliée. Et la preuve en est bien éclatante. Lorsque les députés royalistes se présentent à eux, à part six ou sept exceptions que tout le monde connaît et honore, ils ne leur parlent jamais de la monarchie à rétablir, mais simplement de leur foi à défendre. Pourquoi ces députés auraient-ils pour premier soin de mettre le drapeau du roi dans leur poche, s'ils estimaient qu'en effet ces mêmes électeurs le tiennent avant tout à voir le trône restauré? C'est à ces catholiques là sans foi royaliste aucune, que s'adressent les évêques pour faire cesser une équivoque fâcheuse soigneusement entretenue par les hommes de la droite, qui consistait à faire nommer des monarchistes sous le couvert de la défense de la religion.

Sans doute il reste à M. d'Haussonville et à ses amis la ressource de dire que les évêques se trompent et compromettent mal les intérêts de l'Eglise, de la même manière qu'ils disent aux conservateurs qu'ils entendent mal leurs intérêts en adhérant à la République. Mais, que voulez-vous? Les conservateurs estiment qu'ils sont plus compétents pour juger de ce qui leur est avantageux que les politiques des anciens partis, et, au lieu de leur confier leurs affaires, ils veulent désormais les gérer eux-mêmes. Les évêques feront la même chose. Personne ne croire qu'ils aient moins de compétences ou moins de zèle pour les intérêts de la religion que les anciens associés de MM. Naquet, Laguerre et Rochefort. Et c'est bien là le principe de la pratique même du régime républicain, qu'au lieu d'abdiquer entre des mains toutes-puissantes la nation, d'abord, se gouverne elle-même, et, dans la nation, chaque classe de citoyens et chaque groupe d'intérêts ou de doctrines s'y chargent eux-mêmes, sous la liberté commune et dans la limite des lois, de se défendre directement et de se faire rendre toute justice.

Par l'effort même qu'il vient de tenter, M. le comte d'Haussonville révèle donc plutôt au grand jour qu'il n'arrête le travail de décomposition qui se fait dans le parti royaliste. Ce parti n'avait pas une apparence de force que par l'habileté avec laquelle il avait su faire confondre avec sa propre cause les intérêts religieux. L'aventure boulangiste a montré combien cette solidarité était extérieure et fragile. Se sentant compromis les uns et les autres, ces deux grands ordres d'intérêts ont commencé à se détacher et ni l'un ni l'autre ne veulent plus être liés à ceux d'une dynastie quelconque. Le fait est patent; la séparation s'accentue chaque jour. Lorsqu'elle sera accomplie, le parti monarchique aura politiquement vécu.

FOR DYSPEPSIA,
Indigestion, and Stomach disorders, use BROWN'S IRON BITTERS.
All dealers keep it. $1 per bottle. Genuine has trade-mark and crossed red lines on wrapper.

LOUISIANE.

Le Louisiana Planter and Sugar Manufacturer, Nouvelle-Orléans, du 21 février :

—LETTRE DE LA PAROISSE ASCENSION :

Le beau temps que nous avions, ici, lors de ma dernière lettre, n'a pas duré. La pluie a recommencé, et il a fallu, de nouveau, abandonner les travaux des champs. On a pu un peu labourer les souches, mais il a été impossible de planter.

Les chemins sont impraticables; il y a, cependant, quelques planteurs qui ne reculent pas devant les obstacles, et qui se sont mis à la charrue. Ils ne vont pas rapidement en besogne.

Le fleuve monte toujours; il atteindra, bientôt, la base des levées.

Celle de Smoke Bend n'est pas encore complètement achevée. Le temps ralentit, malheureusement, les travaux; les planteurs riverains ont jugé prudent de combler les éboulis de la vieille levée, attendu que la nouvelle n'est pas encore assez solide pour résister à une forte crue. Des équipes d'ouvriers volontaires, venant de Souveair, d'Evan Hall, de McManor, de New Hope, d'Ascension, sont à l'œuvre. Il s'est produit une échauffourée phénoménale; elle prend un espace circulaire de 100 pieds de diamètre, y compris une partie de la levée. Heureusement, la batture, du côté des terres, est restée intacte.

Inutile de parler des améliorations à faire; rien n'est possible, sous ce rapport; le temps n'y oppose.

Cependant, Evan Hall va de l'avant; on vient d'y commander un double moulin supplémentaire, et l'on fait des préparatifs pour y élever un nouveau brûleur de bagasse. Le moulin et les machines sortiront des ateliers de la maison Leeds. Le moulin de la façade sera de six pouces plus long que l'ancien. L'arrière-moulin aura les mêmes dimensions que celui qu'il remplace, et sera plus puissant. Désormais, Evan Hall pourra moudre au moins 800 tonnes, par jour. Le matériel sera de premier ordre. Ces travaux, ainsi que la construction du nouveau brûleur de bagasse, occupent tous les instants du surintendant Becnel.

—LETTRE DE LA PAROISSE IBERVILLE :

Le temps est toujours chaud. Cette température constante est vraiment extraordinaire; elle étonne les planteurs les plus expérimentés. En même temps, la pluie se prolonge et tombe en nécessité l'interruption des travaux. Aussi n'a-t-on à peu près rien fait, la semaine qui vient de s'écouler. On nous apprend que la semence commence à germer, d'une façon inquiétante. La récolte prochaine pourrait bien en être affectée. Celle de l'an passé ayant été extrêmement abondante, on n'a pu faire beaucoup de plant, en automne.

Nos chemins sont si mauvais, que tout transport devient impossible. Quant aux améliorations, elles sont difficiles; l'eau vient battre contre la levée. Il ne lui manque que six pieds et demi pour atteindre le niveau de l'an dernier. Il est tombé 6 pouces 35 d'eau, la semaine dernière; depuis février jusqu'aujourd'hui, il y en a eu 7,40; ajoutez-y 11,75 en janvier; cela fait depuis le commencement de l'année, 18,15. La plus grande chaleur a été de 84 degrés; la moindre, de 68; moyenne générale, 76 degrés. On se croirait en plein printemps.

Il y a plus d'une semaine, que les dernières cannes de 1890 ont été roulées sur Alhambra, propriété de MM. Zuberbier et Behan. La roulaison a commencé à la mi-septembre; on n'a fait alors que du sirop. La fabrication du sucre n'a commencé que le 6 octobre, et a continué, presque sans interruption, jusqu'au 16 février. On a roulé 650 acres de cannes; 300 de plant; 240 de son chef de première année; 110 de seconde année. 250 acres avaient été mis en vindème, le 10 décembre et les jours suivants. Presque toutes les cannes ont rendu splendidement et donné jusqu'à la fin, un excellent sucre. M. Martinez, le directeur des travaux, nous dit que l'on n'a fait qu'une perte de 10 pour cent sur les cannes mises en windrow.

La canne conservée sur le pied a été roulée jusqu'au 19 janvier, et est à bien rendu. La production totale est de 2,000,000 de livres, dont 240,000 ont été faits, à la sucrerie de Cora. MM. Zuberbier et Behan avaient l'intention d'augmenter la capacité de leur sucrerie, mais ils en ont été détournés par la mauvaise tournure qu'ont prise les affaires. Les défectuosités de leurs machines leur ont fait perdre 25 pour cent dans le rendement.

On va draiser à la tuile une partie de l'habitation Mayflower. C'est M. E. G. Comeaux qui s'en est chargé.

—LETTRE DE LA PAROISSE POINTE-COUPÉE :

Le mauvais temps continue toujours; nous venons d'avoir une pluie constante, pendant 48 heures. Quand même le soleil reparaîtrait, il faudrait au moins dix jours aux planteurs, pour pouvoir se remettre à l'œuvre, tant le sol est saturé d'eau. On commence à redouter les suites d'une pareille température. On m'apprend que les travaux ont été suspendus, à la levée New Texas, l'entrepreneur a été obligé d'abandonner la partie; il lui était impossible de se procurer la terre dont il avait besoin; elle est achevée, en partie, et toutes les brèches sont comblées, mais elle n'a pas la moitié de la hauteur convenue; il serait déplorable que cette levée restât en cet état; tout ce qui a été fait serait perdu; l'eau l'enlèverait bientôt. Il doit y avoir moyen de se procurer de la terre en quantité convenable. C'est une perte de plusieurs milliers de dollars. Mais et nous sommes condamnés à voir une solution de continuité se déclarer dans notre levée, il vaut mieux que ce soit au-dessous de New Texas qu'ici. Une brèche y ferait moins de tort à la paroisse et aux paroisses environnantes.

—Tous les ans, nos fermiers plantent une quantité de pommes de terre. Cette année, le mauvais temps a empêché la mise en terre. Le défaut dans ce produit leur sera sensible, cette année. C'est, avec ce qui leur revient de la vente des pommes de terre, qu'ils faisaient face aux dépenses, en attendant les grandes récoltes d'automne.

—On néglige, ici, de cultiver le riz; on a tort. Il serait facile de faire pénétrer l'eau du fleuve dans les terres. La culture du riz n'est pas à dédaigner; elle exige moins de frais de main-d'œuvre et elle est d'un excellent rapport. Nous devrions imiter les habitants des paroisses des Attakapas; ils font de louables efforts pour propager chez eux cette production, et ils en seront récompensés.

Quant à nos chemins, ils sont devenus impraticables. Le mauvais temps est nuisible aux bestiaux, dans la prairie; ils meurent en assez grande quantité.

—LETTRE DE LA PAROISSE ASSOMPTION :

Voilà trois semaines qu'il n'a cessé de pleuvoir, sans presque discontinuer. Aussi vous pensez bien, que l'on n'a pas mis une seule tige de canne en terre.

—Depuis deux ou trois jours, cependant, le temps semble remis; les planteurs ont immédiatement couru à leur charrue. Mais les chemins ne deviendront praticables que dans quelques jours.

—Les travaux de la levée Leftwich ont été considérablement retardés par la pluie, et, s'il ne nous survient pas un temps très sec, la situation peut devenir dangereuse.

On ne se plaint pas, généralement, du mauvais état de la canne. Presque tous ceux qui l'ont examinée assurent qu'elle est restée saine. Quant aux souches, elles se sont bien comportées, sous la double action du soleil et des pluies chaudes.

L'*Interim*, Convent P. O., paroisse St-Jacques, du 21 février :

Une température de printemps se fait sentir depuis quelques jours. Les prunliers et les pêchers en ont profité pour se parer de fleurs, et promettent une abondance de fruits, à moins que l'hiver ne réclame les jours qui lui appartiennent pour prodiguer ses froides caresses à cette imprudente végétation.

—Le fleuve continue à gonfler sensiblement et baigne le pied des levées, en certains endroits.

La fascine de la levée Nita est suffisamment achevée pour empêcher l'action des lames.

—Le soleil s'est créé un jour à travers les nuages, pendant les premier jours de la semaine; il a réussi à sécher, un peu, les champs et l'épaisse boue qui couvrait la voie publique.

Les planteurs ont pu donner un peu d'attention au travail des champs, qui est bien en retard.

Au moment où nous écrivons ces lignes—vendredi soir—les nuages s'accumulent de nouveau et nous promettent une abondance de pluie.

—La commission des levées s'est réunie, mardi dernier, à la maison de cour.

Les résolutions suivantes, passées à une séance spéciale qui eut lieu, le 3 février, à la Nouvelle-Orléans, ont été approuvées :

1. Résolution concernant l'élection de M. Cummings comme surintendant des levées. Son salaire est fixé à $150 par mois. Les inspecteurs locaux sont tenus de lui faire leur rapport, et ils recevront, de lui, les instructions dont ils auront besoin.

2. Résolution autorisant le président Cooke à acheter les matériaux nécessaires à la protection des levées, pendant les hautes eaux de la présente année.

3. Résolution accordant au public l'usage de la banquette de la levée Nita, moyennant que le jury de police s'engage à faire réparer les dégâts que pourraient y faire les véhicules, etc.

—Mlle Virginie Lambremont, fille de notre estimable ami le docteur Lambremont, a dit adieu au monde, dimanche dernier, et est entrée au noviciat des Dames du Sacré-Cœur.

—MM. L. Folse, E. N. Pugh et J. B. Mire ont acheté l'abitation Bon Secours de M. Keller et Lasseigne, pour la somme de $23 500.

—M. J. B. Mire, qui remplissait les fonctions d'économe, sur l'habitation Rapidan, depuis plusieurs années, se propose d'aller s'établir sur son habitation, très prochainement.

Les Cancers, les tumeurs cancéreuses, sont guéris par les vertus purifiantes de la Salsepareille d'Ayer.

LE DIMANCHE.

"Sous la Révolution", écrivait, hier, M. Magnaud, "alors que florissait le cauchemar républicain, les paysans normands prétendaient que leurs bœufs connaissaient le septième jour et refusaient d'attendre le repos du décadi."

Les paysans n'avaient peut être pas tort—dit Emile Gautier, dans le *Figaro* J'ignore si le fait est historiquement exact, mais ce que je sais, c'est que, philosophiquement, il doit l'être. En tout cas, si les bœufs ne connaissent pas le dimanche, il y a des chiens qui ne s'y trompent pas.

Dans un petit livre, bourré de documents et de suggestions—*l'Intelligence des Animaux*—et auquel j'ai vaguement collaboré, je lis ceci, à la page 67, sous la signature du docteur Dubois :

Je ne sais si, à Maisons-Laffitte, chasser un chienne que le dimanche appelé les autres jours à l'Est a par ses connaissances professionnelles.

Cette chienne était libre dans le jardin; le portail, tous les matins de bonne heure, est ouvert qu'il lui était interdit de m'accompagner, elle ne se dérangeait pas pour venir prendre congé de moi; les premiers jours, il en était de même les dimanches d'octobre où je l'emmenais chasser; j'ai été obligé de l'agir un moment de poste.

Mais, lorsqu'elle eut atteint l'âge de huit ou neuf ans, mes habitudes de chasse restant celles que je viens de relater, je fus surpris de trouver tous les dimanches matins, *et les dimanches seulement*, ma chienne qui m'attendait devant la porte. Les autres jours, elle était dans un coin du jardin; je ne la voyais pas avant de m'en aller.

M. Dubuc en conclut à l'acquisition, par la bête, de la notion abstraite du nombre. Il ne s'expliquerait pas autrement l'accomplissement régulier d'un acte *non se répétant* que tous les sept jours.

Je ne saurais partager cette manière de voir.

Positivement, et même abstraction faite des traditions sociales et religieuses, des habitudes qu'elles ont engendrées et de leur mise en scène, le dimanche n'est pas un jour comme les autres. Ceci est vrai pour les hommes aussi bien que pour les animaux.

On dirait que l'air n'est pas le même, que les tons et les couleurs ont une tonalité spéciale, et les choses un relief exceptionnel.

Il semble, en regardant au-dedans de soi, qu'on vit d'autre façon, et qu'une âme intermittente, valable seulement vingt-quatre heures, comme les billets d'aller et retour, du samedi soir au lundi matin, vient inopinément d'éclore au fond de l'organisme.

Entendez-moi bien! Quand je dis que le dimanche se révèle par des indices particulier, mystérieux, mais sûre, je ne parle pas seulement de ce qui se passe au sein de la vie civilisée, dans les agglomérations chrétiennes, où une foule de signes extérieurs—le chômage des ateliers, la fermeture des magasins, l'ensemble serré des promeneurs, le carillon des cloches, etc.—obligent les plus distraits à comprendre qu'une semaine vient de finir et qu'une autre commence. Il serait puéril de perdre du temps à démontrer qu'à Fouilly-les-Oies comme à Paris, ni les travailleurs, qui ne se regardent que ce jour-là, ni les oisifs ne peuvent ignorer que c'est dimanche. Là, en effet, le dimanche vous entre par toutes les fenêtres, par tous les sens, par tous les pores, et vous crève impitoyablement les oreilles et les yeux.

Mais, ailleurs, loin des boutiques, loin des cheminées tressée, loin des temples, là où rien ne paraît devoir longer dans l'immobile physionomie des choses, et où le temps coule, régulier et monotone, sans coupure, sans ressaut, sans reprise, le dimanche *se sent* de la même façon!

Dans un de ses romans militaires, Paul de Molènes raconte que, au fin fond du Sahara, dans un pli perdu de l'océan de sables, il a, plus d'une fois, éprouvé cette étrange sensation. Rien, cependant, n'avait changé en apparence. Le ciel était du même bleu cruel, le soi du même jaune aveuglant. Le même silence lourd pesait, à perte d'ouïe, sur la terre haletante, à peine troublé par le grêlement des tiges sèches du *drisa* et l'aigre musique des insectes dans la braise fluide du soleil levant. Il fallait recommencer, avec les mêmes compagnons, en vue des mêmes besoins et des mêmes périls, les corvées de la veille, qui devaient être les corvées du lendemain. Le plus prochain clocher était à quelques centaines de kilomètres, là bas, vers le Nord, par-delà les *chotts* salés et les dunes pulvérulentes.

Et, cependant, on *sentait* le dimanche, dans les intimités de la chair! Moi aussi, au surplus, un jour, un dimanche de Pâques, sur les hauts plateaux du Sud Oranais, en pleine mer d'alfa, entre Tafaroua et Marhoum, par un ouragan de neige, j'ai vibré à l'unisson des héros de Paul de Molènes et des bœufs de la vallée d'Auge!

C'est à croire qu'une sorte de calendrier intérieur annonce la venue du jour du Seigneur avec l'infaillibilité d'un almanach.

La même chose, au surplus, m'a été contée par des marins, non pas seulement par des marins de l'Etat, naviguant à bord de ces grands vaisseaux où le dimanche est réglementairement observé, mais par des marins du commerce, des voyageurs au long cours, des explorateurs, et—notez bien ceci—pour la plupart sceptiques endurcis en même temps flottés.

Mais voici bien une autre "guiture"! J'ai le plaisir de faire peau commune, depuis bientôt quarante ans, avec un brave garçon que les vicissitudes de la politique et les caprices de la raison d'Etat, retirèrent, jadis, pendant trois longues années, de la circulation. Eh bien! cet *alter ego* m'a souvent raconté, sous le sceau de la confidence, qu'en prison il avait parellement *senti* le dimanche.

Sans doute, même dans les maisons centrales, même à Clairvaux, même au bagne, quantité de signes objectifs peuvent artificiellement annoncer que c'est dimanche. Le bruit des ateliers pénitentiaires s'arrêtent; les promenades au préau ne se font plus aux mêmes heures; les récréations sont plus longues; les gardiens sont en grande tenue; on donne de la viande—de la viande!—aux emmurés; la fanfare (car il y a presque toujours une fanfare dans les bastilles contemporaines), la fanfare y va, sous les fenêtres du directeur, de son petit *allegro*; dans les prisons cellulaires elles-mêmes—disposées, d'après le système "rayonnant", en forme d'étoile, avec l'autel commun au centre, on entrevoit, pendant la messe, la porte de chaque cabanon.

Soit! Mais comment expliquer qu'on *sente* le dimanche dans des catacombes où nul de ces signes révélateurs ne saurait pénétrer? Comment expliquer qu'on le sente en wagon cellulaire et dans les troisièmes dessous de cette formidable géhenne, semblable au fond de cale d'un transatlantique, qu'on nomme "le Dépôt", où les plus audacieux ont le frisson, perdus qu'ils sont dans la vie sans fin ni merci qui mène aux abîmes, à cent mille lieues plus loin de tout que ne l'étaient Crampel chez les Peaux-Noires et Bonvalot chez les Peaux-Jaunes? Comment expliquer, surtout, que, les jours fériés anormaux, le premier jour de l'an, Noël, le 14 juillet, etc., tombant au milieu de la semaine, on n'y éprouve pas (toujours d'après les dires de mon *intime*) cette sensation, la même pénétration subtile et sournoise, en dépit de l'identité des arrangements réglementaires du programme du minist?

Il y a autre chose. Je crois plutôt à un balancement organique, à un rythme harmonique des nerfs et des cerveaux. Pendant six jours, nous vibrons d'une façon; puis, le septième jour, en vertu d'un déclanchement occulte, il se fait comme une orientation nouvelle de l'étoffe de la vie. Alors, vingt quatre heures durant, la machine humaine change de mesure et de ton, sauf à reprendre ensuite son jeu accoutumé. C'est ainsi que certaines horloges compliquées exécutent, à heures fixes, une foule d'opérations bizarres, et accompagnent d'un oiseau qui chante, d'un forgeron qui frappe l'enclume, etc.... Au fond, tout n'est que mécanique, physique et chimie, et dans la vie aile-même, à laquelle on a prétendu donner tant de formules sangreuses, il ne faut pas chercher autre chose.

Représentons-nous bien ceci: c'est que, depuis des siècles et des siècles, la discipline religieuse, identifiée avec la morale publique, nous a dressés à nous reposer, à l'exemple du Créateur, le septième jour de la semaine, et à remplacer, à cette date immuable, le labeur quotidien par un déréglement délétère. Ce n'est pas impunément que, pendant des centaines d'années, les cerveaux ont dû s'adapter à cette loi. Ils ont fini par en garder le pli, qui s'incorpore à la longue, à leur forme et à leur texture intimes, et se grave dans leur pulpe en traits ineffaçables, de même que les physionomies individuelles prennent l'estampille du milieu professionnel ou social, qui leur imprime le type héréditaire et transmissible, le cachet signalétique de la race ou du métier.

L'habitude se fixe ensuite dans la série des générations. Elle devient constitutionnelle. Qu'on hérite, en naissant, des géniteurs, et, plus tard, partout et toujours, même quand on a rompu avec la tradition, même quand rien plus ne vient la rappeler dans ce qui vous entoure, on vit, on respire, on digère, on aime, pense, on se comporte autrement, le dimanche, que le vendredi, absolument comme si, ce jour là quelque commutateur automatique, mû par un invisible mouvement d'horlogerie, venait interrompre ou renverser le courant électrique qui actionne le système. Un civilisé *sent* le dimanche, fût-il même libre penseur, athée, juif ou païen, au désert, en prison, au large, comme on a mal au membre amputé!

DUBOS—Décédé à Paris France EDOUARD DUBOS, frère de M. H. Dubos, de la Nouvelle Orléans.

Les journaux de California sont priés de reproduire.

Sociedad Union Speneerana Italiana—Anunzio funebre—Nuovatrieana li 24 1891.—Tutti i membri di questa società son pregati di assistere al consoglio funebre del socio VITTO PELLEGRINO morto il 24 corrente all'ore 11 pomeridiane, alla sua ultima dimora 77 Hospital st. domani 25, alle ore 2 pomeridiane precise.

Per ordine del Presidente,

ARIATTI ROBERTO, Segretario. G. BOCCHI.
25 fév—1f

TO-KALON! TO-KALON!
Ne buvez rien autre chose, mais buvez le pur. C'est le famous To Kalon de
PAUL N. VERNEUILLE,
SEUL AGENT,
119 rue Royale, coin Toulouse.
6 janv—6m

Du Nouveau,
BEAU Corn fed Beef à l'encan, CEJOURD'HUI, 25 février à 11 heures, au New Orleans Cold Storage Warehouse au pied de la rue St Joseph.
On chargera plus de viandes de beau bœuf et de moutons frais reçues directement de la Fort Worth Packing Company; il faut les vendre.
Le char plein de viandes de beau bœuf et de moutons frais reçues directement de la Fort Worth Packing Company; il faut les vendre.
Le prix ne sera pas fixé; tout chère Dame aurait toutes les semaines et seront vendus à l'encan, au même endroit. Avis en sera donné demain dans les journaux.
WOODWARD, WIGHT & CO., Limited.
Agent du Ft. Worth Packing Co.
25 fév—1f

La barque ita iane "San Prisco", capitaine Buscca de Marseille, commencera son déchargement MARDI, le 24 courant, au pied de la rue Montigut, 3me district.
Les consignataires sont priés de s'occuper de la réception de leurs marchandises sur la levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques. Aucune marchandise ne sera livrée sans un ordre du consignié, lequel ne sera donné que sur paiement du fret et autres réclamations se rapportant à moins d'être faite et constatée sur la levée.
A. KIQUES,
67 et 69 rue Decatur.

Mlle capitaine, ni le consignataire de la barque italienne "San Prisco", de Marseille, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage de la dite barque.
A. KIQUES,
67 et 69 rue Decatur.
22 fév—3f

DATE DE FONDATION, 1805
COMPAGNIE D'ASSURANCES
— DE LA —
NOUVELLE-ORLEANS.
New Orleans Insurance Company of New Orleans.
Etablie en 1805.
BUREAUX : 3 rue Carondelet, entre Canal et Commune.
J. TUYES, Président.
A. SCHREIBER, Vice-Président.
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.
Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.
DIRECTEURS:
M. Abascal, H. Larendadi,
Edw. J. Bobet, Jos. Boyle,
Alex Bandrion, Gust. Pitok,
H. Gally, J. F. E. Bacuid,
E. J. Demarest, Chas. E. Schmidt,
J. W. Hincks, Jules Tuyes.
24 fév '91—1 an.

Solfège, Chant, Piano.
Le Prof. GEO. L. O'CONNELL, directeur de l'Orphéon Français et directeur du Cercle de la Harpe Eolienne, du Cercle Gounod, du "N. O. Amateur Opera Co," pianiste accompagnateur et répétiteur dans des leçons de solfège, de chant, de piano et d'accompagnement.
Le Prof. GEO. L. O'CONNELL s'occupe aussi de l'enseignement du chant et de concerts. S'adresser No 171 1re rue, Delgado.
20 nov.—3 m—Dim Mar Jeu.

CHARTE.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

ETAT DE LA LOUISIANE,
PAROISSE D'ORLEANS—VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

QUI SOIT SU que le douzième jour de mois de février en l'an du Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt-onze, et de l'indépendance des Etats Unis d'Amérique, le cent quinzième, devant moi, Martin Voorhies, notaire, dûment commissionné et assermenté, en et pour la susdite paroisse, y demeurant, et en la présence des témoins ci-après nommés et signataires, personnellement ont comparu les personnes dont les noms sont ici apposés qui ont déclaré que se prévalant des dispositions des lois générales de l'Etat de la Louisiane relatives à l'organisation des corporations pour des travaux d'améliorations et utilité publiques, elles forment et organisent une corporation sous les conditions et articles suivants :

ARTICLE I.

Le nom et le titre de la corporation sont ici déclaré être "The Abita Ice Manufacturing Company, Limited".

ARTICLE II.

La domicile légal de la dite corporation sera en la ville de la Nouvelle-Orléans. Etat de la Louisiane. Son président (officier-gérant) auquel seront servis toutes citations et tous documents d'un caractère légal.

La dite corporation existera possédera le droit de succession, et en jouira, sous son nom d'la corporation, pendant une durée de vingt-un ans, à partir de la date indiquée ci-après, pouvoir et autorité de contracter, poursuivre et être poursuivie, avoir un sceau et en faire usage, lequel pourra être détruit ou modifié à son gré; posséder, recevoir, acquérir et transférer, sans bien que lesar, hypothéquer sous son nom d'incorporation, de la propriété mobilière et immobilière, et aussi acquérir, avoir et en servir, telles inventions ou lettres patentes qui peuvent être considérées nécessaires à la conduite de ses affaires.

ARTICLE III

Les objets et fins de cette corporation et la nature de ses affaires sont ici déclarées être la fabrication de la glace avec des eaux minérales d'Abita ou des environs et la passage du Tennessy, en cet Etat, ainsi que la dite corporation le voudra.

ARTICLE IV

Le fonds-capital de cette corporation est fixé à cinquante mille dollars représentés par vingt mille actions de dix dollars chacune, payables de la manière ci-après ci-après, tel que le Conseil d'Administration ordonnera et assemblée générale des actionnaires convoquée à cet effet.

Tous les pouvoirs incorporés de cette corporation, excepté ce qui est ici limité, ne sont placés et exercés par un Conseil de Direction qui se composera de cinq directeurs, chacun desquels possédera pas moins de dix actions de fonds capital. Et aucun directeur ne sera éligible s'il n'a en sa propriété actions au moins égales à dix, jours avant l'élection. Une majorité de l'ensemble constituera un quorum pour l'expédition des affaires; et toute vacance prudentiant dans son sein, par une cause quelconque, sera remplie par les directeurs restants. Tout directeur qui s'abstiendra d'assister à trois assemblées consécutives, sans l'assentiment du Conseil, sera considéré comme s'étant démis de son emploi.

Le Conseil de Direction nommera parmi ses membres un président de la corporation, et un autre vice président et. Il choisira également un secrétaire et un trésorier, ainsi que tels officiers, commis et agents qu'il jugera nécessaire, définira leurs devoirs, fixera leurs salaires et les destituera à volonté. Il pourra, en accordant l'expédition des affaires de la corporation, des considérations de son propre sein, ou à des officiers ou agents tels qu'il jugera convenable, pourra également nommer des agents en l'Etat et de donner aux conditions qu'il désignera. Et le dit Conseil aura plein pouvoir de faire et de donner des réglements pour la gouvernance de cette corporation, et de les altérer et de les amender à son gré.

Le Conseil de Direction est en outre spécialement autorisé à contracter avec et à acheter des propriétaires, aux conditions qu'il jugera convenables, le droit exclusif d'y fabriquer et de vendre de la glace en l'Etat de la Louisiane avec des eaux minérales, conformément aux lettres patentes ci-dessus mentionnées. Et aussi d'acquérir de la propriété immobilière, de bâtir ses et de ce qui peut être nécessaire à l'exploitation des eaux minérales pour la fabrication dite de la dite glace, et pour tous autres objets et à payer ces objets en plein avec des actions de la corporation intégralement payées.

ARTICLE VI.

Les actionnaires ci-après nommés constituent le Conseil de Direction susmentionné pour leur mandat jusqu'au premier lundi du mois de décembre 1891, savoir MM. Louis R. Sassi, Edward Foster, Martin Voorhies, J. Eugène Tourné et Martin Leroy.

Le lor lundi de novembre 1891 et tous les ans subséquents, il sera pris quinze jours ayant été donné deux fois par avis public, dans deux journaux quotidiens de la ville, une élection de directeurs aura lieu dans le bureau de la Compagnie, et cette ville, ou ailleurs, tel que mentionné ci-dessus, et pour un plus bas, jusqu'à ce qu'une élection ait lieu. Les dites élections seront lieu par bulletin secret, les actionnaires (non directeurs) nommés par le Conseil de direction; et les directeurs alors ainsi entreront en fonctions le premier lundi de décembre suivant, ou le plus tôt possible après.

ARTICLE VII.

Cette charte pourra être altérée ou amendée, ou la corporation dissoute, par un vote des deux tiers des actions représentées, à une assemblée générale des actionnaires convoquée dans ce but, après trente jours d'avis public, deux fois par semaine dans deux feuilles quotidiennes de cette ville, et, en cas d'une altération d'affaires, les actionnaires à cette assemblée nommeront comme comme assiers trois des leurs dont la majorité pourra et exigera de liquider les affaires de la corporation, à telles conditions et de la façon qu'il aura été convenu à l'assemblée, et par une majorité des actions représentées.

Les stipulations dans cet article ne seront applicables que dans l'éventualité d'une dissolution ou de l'expiration de la durée de la Charte.

Ainsi fait et passé en mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et la date écrits ci-dessus en présence des témoins présents MM. Bernard Stone et Lucien J. Voorhies, témoins compétents, domiciliés en cette ville, qui ont signé ce présent document, ensemble avec les personnes et moi, notaire, après l'avoir tout lu.

Témoins :
BERNARD STONE,
LUCIEN J. VOORHIES.
M. VOORHIES, Notaire.

Je, soussigné, assistant des hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie ici que l'acte d'incorporation ci-dessus de la "ABITA ICE MANUFACTURING CO., LIMITED" a été en jour déposé enregistré en mon bureau, livre 444, folio 122.

Nouvelle-Orléans, 13 février 1891.

(Sceau) Signé (GEO. GUINAULT, E. M.
Je, Martin Voorhies, notaire en et pour la ville et la paroisse d'Orléans certifie que ce qui précède est une copie vraie et exacte de l'acte original existant